Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ALLEMAGNE – Importation de cellules souches embryonnaires autorisée –

Par Inf'OGM

Publié le 30/04/2002

Après en avoir accepté le principe en janvier 2002, le parlement allemand a voté le 25 avril 2002 (par 369 voix pour contre 190 et neuf abstentions), une loi autorisant l'importation de cellules souches embryonnaires mais ce uniquement pour la recherche scientifique et seulement lorsqu'un projet est estimé d'"importance majeure". En outre, leur production est interdite et seules les cellules produites avant le 1er janvier 2002 sont acceptées. Menés à des fins thérapeutiques, les travaux des chercheurs feront l'objet d'un contrôle du gouvernement et d'une Commission d'Ethique, puisque le sujet est encore très controversé en Allemagne. Alors que le chancelier Schröder s'était déclaré favorable à l'importation, afin que "la recherche allemande ne prenne du retard par rapport aux autres pays étrangers", le président Johannes Rau, issu comme le chancelier du Parti social-démocrate, y était défavorable, rappelant "par prudence" les expériences passées du nazisme. Il était soutenu par l'Eglise qui estime que cette loi est une porte ouverte au clonage.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/allemagne-importation-de-cellules-souches-embryonnaires-autorisee/